

**DEPARTEMENT  
Du NORD**

**ARRONDISSEMENT  
De DOUAI**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20200211-DELIB11022020\_5-DE

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### **EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**OBJET**

Délibération N° 5  
Syndicat Mixte des  
Transports du douaisis carte  
RSA

L'An Deux Mille Vingt.

Le 11 Février 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment  
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

**PRESENTS :**

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès - CORREAU Marie-  
Thérèse – VANANDREWELT Thérèse – GOLEMSKI Nadine – GAUTRON  
Marie-Paule.

Procuration : Madame LAURENT Sophie à Monsieur VANANDREWELT Rémy.

Absent : Monsieur BRACQ Jean-Jacques.

Absentes : Mesdames DEVAUX Martine – MAÏDA ASSET Marilyn – VEZILIER Colette  
LEKEUX Bernadette.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis nous fait savoir que les critères d'attribution de la carte RSA demeurent inchangés pour l'année 2020.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à prendre en charge tout ou partie de la participation de **16.00€** par trimestre et par personne

**La Commission Administrative,  
Après délibération,  
A L'UNANIMITE DES VOIX**

**ACCEPTTE** : la prise en charge communale en totalité de la carte RSA, soit 16.00€ par trimestre et par personne.  
**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE

